



SITUATION DES DROITS LINGUISTIQUES ET CULTURELS AMAZIGHS AU MAROC

Acceptation des normes internationales et la pratique conventionnelle de l'État

- ❑ 144.1 Ratifier le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Australie, Géorgie, ,Espagne, Portugal).
- ❑ 144.110 Élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'esclavage moderne et ratifier le Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé de l'Organisation internationale du Travail (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
- ❑ 144.6 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Portugal).

Acceptation des normes internationales et la pratique conventionnelle de l'État

Recommandations

- ❑ Ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux.
- ❑ Mise en place du mécanisme prévu au deuxième alinéa de l'article 14 de la Convention contre toutes les formes de discrimination raciale (CERD), bien que le Maroc ait fait une déclaration à ce sujet depuis octobre 2007.

Création d'organismes et d'institutions nationales

- ❑ L'élaboration et la soumission des rapports périodiques aux organes de traités. A ce propos, citons le rapport adressé au Comité des droits de l'enfant, celui adressé au Comité contre la discrimination raciale, ainsi que celui adressé au Comité des droits de la femme.
- ❑ 144.76 Appliquer et adopter une loi anti-discrimination complète contenant une interdiction générale de toute forme de discrimination directe et indirecte (Hongrie).

Recommandations

- ❑ La mise en œuvre de la Commission pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination selon la loi.
- ❑ La composition du Conseil national des langues et de la culture marocaines, dont la loi a été votée depuis 2016.
- ❑ En dépit de la consécration constitutionnelle de la langue amazighe, les lois et les textes réglementaires promulgués au cours de la période couverte par le rapport ne sont pas conformes à la constitution, ni aux dispositions assurant l'égalité entre les deux langues officielles.

Enseignement de la langue AMAZIGH

- ❑ 144.236 Garantir le plein et même accès aux ressources socioéconomiques (compris l'accès à l'enseignement supérieur et aux cours de langues traditionnelles) pour les peuples amazigh et sahraoui/sahraouis (Sierra Leone).
- ❑ 144.232 Poursuivre ses efforts notables en faveur du développement des langues nationales et promouvoir et protéger la langue et le patrimoine culturel amazighs (Bangladesh).
- ❑ 144.233 Poursuivre les efforts visant à introduire l'enseignement de la langue et de la culture amazighes (Burundi).
- ❑ 144.235 Continuer d'adopter les mesures législatives et les politiques de protection nécessaires pour assurer l'éducation des populations amazighes et sahraouies à tous les niveaux, ainsi que la pleine jouissance de leurs droits de manifester et de participer à la vie culturelle du pays, en préservant leurs traditions et leur identité (Mexique).

Enseignement de la langue AMAZIGH

Recommandations

- ❑ D'augmenter les moyens humains et financiers pour pallier le manque de déploiement au niveau institutionnel et lutter contre les effets néfastes de la pandémie de Covid-19 sur l'enseignement et sur l'amazigh en particulier

L'enregistrement des prénoms AMAZIGH

- ❑ 144.136 Améliorer les procédures existantes d'enregistrement des enfants afin de garantir l'égalité des enfants et l'égalité de traitement juridique sans aucune discrimination (Serbie).

L'enregistrement des prénoms AMAZIGH

Recommandations

- ❑ Modifier la loi 37/99 portant sur l'état civil et donner la liberté au parents de donner les prénoms de leur choix au nouveaux nés.

Questions adressées au Maroc

- ❑ Quel plan l'État partie compte-t-il adopter afin de mettre en œuvre les recommandations émises par les organes des droits de l'homme de l'ONU? et quel est l'échéancier qui a été défini pour soumettre les rapports en retard à ces organes ?
- ❑ Quelles mesures l'État partie envisage-t-il de mettre en place pour généraliser et développer l'enseignement de la langue amazighe au sein des institutions publiques et privées, et à tous les cycles ? L'Etat dispose-t-il d'un plan relatif aux budgets qui seront alloués au recrutement, à l'équipement et à la formation ?

Questions adressées au Maroc

- ❑ En égard au nouveau statut constitutionnel de la langue amazighe, quelles mesures l'État compte-t-il prendre afin d'assurer une présence forte et équilibrée de la langue amazighe dans toutes les institutions médiatiques ? Quelles sont les alternatives proposées afin d'améliorer les cahiers des charges en vigueur au sein du pôle médiatique public ? Existe-t-il un plan relatif à la création des emplois nécessaires, au renforcement des capacités des ressources humaines, au développement de leurs performances professionnelles et de leur niveau socioéconomique ?

Questions adressées au Maroc

- ❑ L'absence de la langue amazighe dans le domaine de la justice constitue une violation du droit à des procès équitables. Comment l'État partie compte-t-il corriger cette carence ?
- ❑ Quand l'État partie compte-t-il modifier la loi relative à l'état civil garantissant ainsi la liberté absolue en matière de choix des prénoms et permettant l'enregistrement immédiat des naissances ?
- ❑ Quelles mesures l'État partie prendra-t-il pour intégrer la langue amazighe dans les instituts de formation musicale, théâtrale et artistique ? Comment l'État partie compte-t-il œuvrer pour que l'artiste amazigh puisse jouir pleinement de ses droits et participer activement à la vie artistique, culturelle et scientifique au sein de son pays ?

Questions adressées au Maroc

- ❑ La réussite du chantier de la régionalisation avancée passe par le renforcement des institutions régionales et locales, l'élargissement de leurs compétences dans les domaines culturel, artistique et linguistique, ainsi que par le renforcement et le développement des spécificités régionales. Quel plan l'État partie envisage-t-il de mettre en œuvre à cet égard ?
- ❑ Comme le patrimoine culturel et artistique a grandement besoin d'une préservation permanente et d'une protection continue, quelles mesures l'État partie projette-t-il de prendre à cet égard ?

Questions adressées au Maroc

- ❑ Afin de garantir le succès des campagnes de sensibilisation menées par les pouvoirs publics, il est nécessaire de veiller à l'utilisation de la langue amazighe dans ces campagnes. Pour ce faire, quelles sont les mesures que l'État partie envisage de mettre en place afin d'assurer la communication avec les citoyens concernés et les sensibiliser par rapport à leurs droits ?
- ❑ Le système de gestion des terres communautaires gagnerait à être plus transparent, plus intègre et plus porté sur la sensibilisation des ayant droits, et ce dans la perspective d'atténuer les tensions sociales et économiques résultant de ce dossier. Ainsi, comment l'État partie compte-t-il traiter cette question ?



Merci infiniment pour votre attention

Mr CHANNA

**Membre du bureau exécutif du Réseau Amazigh pour
la Citoyenneté**

Maroc